



La raison de notre espérance

La sanctification et la source des œuvres bonnes

La sanctification et les œuvres bonnes

« Nous croyons que cette vraie foi, engendrée en l'homme par l'écoute de la Parole de Dieu et par l'opération du Saint-Esprit, le régénère et fait de lui un homme nouveau. Elle le fait vivre d'une vie nouvelle et l'affranchit de la servitude du péché. Par conséquent, cette foi justificante ne refroidit en aucune manière l'ardeur des hommes à faire le bien et à vivre saintement. Au contraire, sans elle, ils ne feront jamais rien par amour pour Dieu, mais seulement par amour pour eux-mêmes et par crainte d'être condamnés. Il est donc impossible que cette foi sainte soit inactive en l'homme, car nous ne parlons pas d'une foi vaine, mais de celle que l'Écriture appelle la foi qui est agissante par l'amour (Ga 5.6). Cette foi amène l'homme à pratiquer les œuvres que Dieu a commandées dans sa Parole.

Ces œuvres provenant de la bonne racine de la foi sont bonnes et acceptables devant Dieu, puisqu'elles sont toutes sanctifiées par sa grâce. Cependant, elles ne peuvent être portées à notre compte pour nous justifier, car c'est par la foi en Christ que nous sommes justifiés, avant même que nous fassions des œuvres bonnes. Autrement, ces œuvres ne pourraient pas être bonnes, tout comme le fruit d'un arbre ne peut pas être bon à moins que l'arbre lui-même ne soit bon.

Nous faisons donc des œuvres bonnes, mais non pour mériter quoi que ce soit, car que mériterions-nous? C'est nous qui sommes redevables à Dieu pour les œuvres bonnes que nous faisons et non pas Dieu qui est redevable à nous, puisque c'est lui qui opère en nous le vouloir et le faire selon son bon plaisir (Ph 2.13). Rappelons-nous ce qui est écrit : "Quand vous avez fait tout ce qui vous a été ordonné, dites : Nous sommes des serviteurs inutiles; nous avons fait ce que nous devons faire" (Lc 17.10). Nous ne voulons cependant pas nier que Dieu récompense les œuvres bonnes, mais c'est par sa grâce qu'il couronne ses dons.

Au reste, bien que nous fassions des œuvres bonnes, nous ne fondons pas notre salut sur ces œuvres. Nous ne pouvons faire aucune œuvre qui ne soit pas souillée par notre chair et qui ne mérite pas de punition. Même s'il nous était possible d'arriver à faire une œuvre bonne, le souvenir d'un seul péché suffirait pour que Dieu la rejette. Nous serions alors toujours dans le doute, ballottés à tout vent, sans aucune certitude. Nos pauvres consciences seraient toujours tourmentées si elles ne se reposaient pas sur les mérites de la passion et de la mort de notre Sauveur. »

Confession de foi des Pays-Bas, article 24

1. La vraie foi produit des œuvres bonnes
2. Sans la vraie foi, il est impossible de faire des œuvres bonnes
3. La vraie foi est agissante par l'amour
4. La vraie foi nous amène à obéir à la loi de Dieu

La Confession de foi des Pays-Bas est bien connue pour sa double opposition aux erreurs catholiques romaines et aux erreurs anabaptistes. À l'époque où Guy de Brès a écrit cette confession, les réformés devaient combattre sur deux fronts à la fois. Cela se reflète dans plusieurs articles de la confession, incluant cet article 24 sur la sanctification et les bonnes œuvres.

Quels sont les problèmes des catholiques romains et des anabaptistes au sujet de la sanctification et des bonnes œuvres? Plusieurs anabaptistes disent que nous ne sommes plus sous la loi, dans le sens que nous n'aurions plus besoin de lui obéir. Jésus-Christ nous en aurait libérés. Les catholiques romains, pour leur part, enseignent qu'avec la grâce communiquée par les sacrements, nous pouvons accomplir la loi et être justifiés par nos œuvres. Ils prétendent que ceux qui croient à la justification par la foi seule, sans les œuvres, encouragent à la paresse. Si nous n'avons pas besoin de faire des œuvres pour gagner notre salut, cela nous ôterait toute motivation à faire des œuvres bonnes.

On peut dire que plusieurs anabaptistes sont antinomistes (contre la loi comme norme de notre sanctification), et que les catholiques romains sont légalistes (l'obéissance à la loi comme base de notre justification). Voyons comment l'article 24 répond à ces erreurs.

1. La vraie foi produit des œuvres bonnes

Nous avons déjà vu que Dieu produit en nous le miracle de la vie nouvelle par sa Parole et par son Esprit. Il fait de nous des hommes nouveaux et des femmes nouvelles pour que nous marchions en nouveauté de vie. « Par conséquent, cette foi justifiante ne refroidit en aucune manière l'ardeur des hommes à faire le bien et à vivre saintement » (art. 24). Face aux accusations de Rome, nous affirmons que la justification par la foi seule ne conduit pas du tout à la négligence, bien au contraire. Les personnes justifiées sont régénérées pour vivre une vie nouvelle libérée du péché. La vraie foi produit des œuvres bonnes.

L'apôtre Paul est un ardent défenseur de la justification par la foi sans les œuvres, et pourtant il n'a jamais négligé l'importance des œuvres bonnes dans la vie chrétienne.

« La grâce de Dieu [...] nous enseigne à renoncer à l'impiété, aux désirs de ce monde, et à vivre dans le siècle présent d'une manière sensée, juste et pieuse » (Tt 2.12).

« Il nous a sauvés — non parce que nous aurions fait des œuvres de justice, mais en vertu de sa propre miséricorde — par le bain de la régénération et le renouveau du Saint-Esprit; il l'a répandu sur nous avec abondance par Jésus-Christ notre Sauveur, afin que, justifiés par sa grâce, nous devenions héritiers dans l'espérance de la vie éternelle. Cette parole est certaine, et je veux que tu insistes là-dessus, afin que ceux qui ont cru en Dieu s'appliquent à exceller dans les œuvres bonnes. Voilà qui est beau et utile aux hommes! » (Tt 3.5-8).

Nous avons été arrachés à la condamnation éternelle et déclarés justes par l'obéissance de Jésus seul. N'est-ce pas une grande motivation à mener une vie remplie d'œuvres bonnes? Prêcher que Jésus-Christ est mort pour nos péchés, n'est-ce pas la meilleure façon de susciter un zèle brûlant à servir Dieu? Celui qui n'a jamais fait l'expérience de la justification par la foi en Jésus seul ne peut pas comprendre cette vérité.

Paul lui-même a réfuté l'objection selon laquelle la grâce mènerait au laisser-aller. En Romains 3 à 5, il explique en détail que nous sommes justifiés uniquement par la grâce, sans les œuvres. Puis il soulève la question : « *Que dirons-nous donc? Demeurerions-nous dans le péché, afin que la grâce abonde?* » (Rm 6.1). Sa réponse est catégorique. « *Nous qui sommes morts au péché, comment vivrions-nous encore dans le péché?* » (Rm 6.2). Le reste de Romains 6 approfondit cette réponse. Nous sommes maintenant morts au péché et ressuscités avec Jésus-Christ. Autrement dit, nous sommes régénérés et sanctifiés en lui. Nous devons donc maintenant vivre de manière conséquente à cette nouvelle réalité, c'est-à-dire abandonner le péché et vivre pour Dieu. En d'autres mots, soyez ce que vous êtes!

« *Que le péché ne règne donc pas dans votre corps mortel et n'obéissez pas à ses convoitises. Ne livrez pas vos membres au péché, comme armes pour l'injustice; mais livrez-vous vous-mêmes à Dieu, comme des vivants revenus de la mort, et offrez à Dieu vos membres, comme armes pour la justice* » (Rm 6.12-13).

L'épître aux Galates présente elle aussi une vigoureuse défense de la justification par la foi seule. Paul conclut cette lettre en exhortant les chrétiens à abandonner les œuvres de la chair et à porter le fruit de l'Esprit. « *Mais le fruit de l'Esprit est : amour, joie, paix, patience, bonté, bienveillance, fidélité, douceur, maîtrise de soi; la loi n'est pas contre de telles choses* » (Ga 5.22-23). Ce fruit est la caractéristique de la vie chrétienne.

2. Sans la vraie foi, il est impossible de faire des œuvres bonnes

En fait, sans la foi qui nous justifie, il est tout simplement impossible de vivre pour Dieu et de faire des œuvres qui lui plaisent. « *Au contraire, sans elle, ils ne feront jamais rien par amour pour Dieu, mais seulement par amour pour eux-mêmes et par crainte d'être condamnés* » (art. 24). Autrefois, nous vivions pour nous-mêmes et pour nos péchés. Sans la foi, nous ne pourrions jamais rien faire par amour pour Dieu. Jésus nous l'a d'ailleurs enseigné. « *Moi, je suis le cep; vous, les sarments. Celui qui demeure en moi, comme moi en lui, porte beaucoup de fruit, car sans moi, vous ne pouvez rien faire* » (Jn 15.5). Si nous sommes attachés à Jésus-Christ qui est la vigne, nous allons produire de bons fruits en abondance. Si par contre nous ne sommes pas attachés à la vigne, il est impossible de porter du bon fruit.

La Parole de Dieu est catégorique. « *Sans la foi, il est impossible de lui plaire* » (Hé 11.6). « *Tout ce qui ne résulte pas de la foi est péché* » (Rm 14.23). Une fois que nous avons véritablement goûté à la grâce de Dieu, nous aimons Dieu et nous avons le désir de le servir par gratitude, alors qu'auparavant, les œuvres que nous faisons étaient motivées par l'esclavage de nos péchés, par l'amour de nous-mêmes et par la peur du jugement de Dieu. Des œuvres accomplies pour notre propre gloire, pour accumuler des mérites ou par peur d'aller en enfer ne sont pas des œuvres bonnes qui viennent de la foi. Elles ne

sont pas motivées par le désir de glorifier Dieu. Elles ne sont pas faites par amour pour Dieu, avec un cœur reconnaissant.

3. La vraie foi est agissante par l'amour

Par contre, le fait que nous soyons régénérés par la foi pour vivre une vie nouvelle nous rend actifs pour Dieu.

« Il est donc impossible que cette foi sainte soit inactive en l'homme, car nous ne parlons pas d'une foi vaine, mais de celle que l'Écriture appelle la foi qui est agissante par l'amour (Ga 5.6) » (art. 24).

Il est impossible que la vraie foi ne porte pas des fruits de reconnaissance. « En Jésus-Christ, ce qui a de la valeur, ce n'est ni la circoncision ni l'incirconcision, mais la foi qui est agissante par l'amour » (Ga 5.6). Ce texte était au cœur du débat entre Rome et la Réforme. Pour Rome, « la foi qui est agissante par l'amour », c'est l'action produite par la foi qui nous permettrait de gagner notre justification. Puisque la foi ne vient pas seule, mais vient avec l'amour, alors nous serions justifiés par les œuvres produites par la foi. Pour la Réforme, nous sommes justifiés par la foi seule; cependant, la foi ne vient jamais seule. Paul ne dit pas que nous sommes justifiés par nos œuvres ou par l'amour. Nous sommes justifiés par la foi sans les œuvres, mais nous sommes sanctifiés avec les œuvres qui sont produites par la foi. La foi engendre et produit les œuvres bonnes. Elle est agissante par l'amour. « Le but de cette recommandation, c'est l'amour qui vient d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sans hypocrisie » (1 Tm 1.5).

4. La vraie foi nous amène à obéir à la loi de Dieu

L'article 24 ajoute une pointe en direction de l'erreur anabaptiste : « Cette foi amène l'homme à pratiquer les œuvres que Dieu a commandées dans sa Parole. » La foi nous motive à aimer Dieu et notre prochain, comme Dieu nous l'a commandé dans sa loi.

Quand Paul dit : « vous n'êtes plus sous la loi, mais sous la grâce » (Rm 6.14), il ne veut pas dire que nous serions libres de désobéir aux commandements de Dieu. Aurions-nous la permission de pratiquer l'idolâtrie, de prendre le nom de Dieu en vain, d'oublier le jour du repos, de déshonorer nos parents, de commettre des meurtres, des adultères, des vols, de dire de faux témoignages ou de convoiter dans son cœur? Non, Paul veut dire que nous ne sommes plus sous la condamnation de la loi.

Nous n'obéissons pas à la loi dans le but d'être justifiés, ce qui est impossible, car même notre meilleure obéissance est encore entachée de péchés. Cependant, étant animés d'une vie nouvelle, nous sommes libérés de l'esclavage du péché pour pratiquer la justice. Nous commençons à obéir aux commandements de Dieu, par reconnaissance et par amour pour Dieu.

« Si vous m'aimez, vous garderez mes commandements » (Jn 14.15).
« Car l'amour de Dieu consiste à garder ses commandements. Et ses commandements ne sont pas pénibles » (1 Jn 5.3).

En conclusion, nous ne basons pas notre justification sur notre obéissance à la loi, mais seulement sur l'obéissance du Seigneur Jésus-Christ. En même temps, dans le processus de sanctification, le Saint-Esprit écrit la loi de Dieu dans nos cœurs pour que nous devenions de plus en plus obéissants à ses commandements et que nous soyons riches en œuvres bonnes.

Paulin Bédard, pasteur

La raison de notre espérance, série d'études doctrinales sur la Confession de foi des Pays-Bas.

L'auteur est pasteur de l'Église chrétienne réformée de Beauce, Québec, Canada, et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

www.ressourceschretiennes.com



2021. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.

Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))

Il est également interdit de reproduire la Confession des Pays-Bas dans son intégralité à des fins commerciales sans l'autorisation préalable des Éditions Kerygma. Ressources chrétiennes a obtenu cette permission dans le cadre de cette publication.